

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2980>



INSPECTION : de la liberté pédagogique au formatage

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Système scolaire -



Publication date: lundi 23 mars 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'inspection, qui devrait avoir un rôle de conseil et d'aide aux collègues dans leur pratique pédagogique, ressemble parfois à une entreprise de démolition.

Bien sûr, il ne s'agit pas de généraliser, mais on peut constater que les exigences sont très diverses et variables, à la fois selon la conception propre de l'IPR et la mode pédagogique du moment. Or, par définition, la mode varie. Ceux d'entre nous qui ont une certaine ancienneté en ont fait l'expérience, parfois cruelle. En effet, il n'est pas rare de voir la hiérarchie à présent vilipender les méthodes qu'elle préconisait antérieurement, et brûler allègrement ce qu'elle a adoré.

A la liberté pédagogique, dont nous disposons encore en théorie, viennent de plus en plus souvent se substituer, dans les faits, diverses injonctions qui entraînent un formatage des pratiques et des contenus. Cela conduit à un formalisme à outrance, qui fait fi des individus et des réalités du terrain, avec les aléas que nous connaissons tous. Nous ne sommes pas des machines à débiter du cours, à distribuer des items de B2I et autres certifications aussi ronflantes que creuses. Les élèves ne sont pas davantage des machines à ingurgiter des notions en temps record imposé.

On peut remarquer que l'exigence de planification chronométrée croît à mesure que les effectifs des classes s'alourdissent et que les horaires disciplinaires décroissent, et l'on ne parlera pas des heures de dédoublement qui ne sont plus qu'un lointain souvenir du siècle dernier.

Que les élèves aient eu ou non le temps de comprendre et assimiler les notions de cours, là n'est plus la question, du moment que votre progression annuelle tirée au cordeau s'étale avantageusement sur le cahier de textes électronique, sans lequel il n'est plus concevable de travailler. Peu importe l'ivresse de la connaissance pourvu qu'on ait le flacon de l'apparence !

Il faudrait d'ailleurs passer son temps à décrire par le menu dans le dit cahier de textes ce qu'on a l'intention de faire, et y décliner au jour le jour sa « progression annuelle non contractuelle » (sic), dûment affichée au début de l'année. Question annexe : les conditions concrètes de l'acte pédagogique ainsi que les progrès ou les difficultés des élèves ont-ils encore une importance ? Ou l'essentiel est-il que Big Brother puisse vérifier à tout moment l'uniformité des pratiques entre enseignants, sans tenir compte des différents publics auxquels ils s'adressent, ni de la personnalisation légitime de leur enseignement ?

On assiste aussi à des procédures assez coercitives, telles que la liaison troisième-seconde par exemple. Ce qui pourrait être a priori une idée intéressante pour permettre une meilleure concertation entre enseignants de collège et de lycée, sur les programmes, attentes et pratiques, se transforme en pensum infligé à des « professeurs désignés » par les Inspecteurs : lectures de vacances obligatoires, devoirs « passerelles » imposés aux élèves, à faire pendant l'été ou dans les premières heures de la rentrée ... puis à corriger dès le premier week-end de Septembre, en vue d'établir « un diagnostic » ! Sans doute ne peut-on faire confiance aux seuls enseignants pour évaluer leurs classes et créer une dynamique de travail favorable, selon les modalités qui leur paraissent le mieux adaptées...

Des collègues sont également « invités » à aller faire un stage de quelques jours à Paris sur les modalités des certifications en langue vivante et ils ont ensuite pour tâche de former tous leurs collègues... Sachant qu'une certification n'a qu'une durée de vie très limitée (2 ans) pour ceux qui l'obtiennent... c'est imposer beaucoup de travail aux enseignants pour pas grand-chose....

Les réformes et changements de programmes se succèdent à un rythme qui donne le tournis, et avec eux, les ordres

et contre-ordres. Les entretiens d'inspection, au lieu de porter sur la conduite du cours, deviennent un moyen de contraindre individuellement les enseignants à accepter de nouveaux « concepts » pédagogiques ou administratifs : par exemple, mise en place du Conseil Pédagogique, présentation de l'usage des TICE comme un but et non comme un moyen... : les Inspecteurs semblent de plus en plus être avant tout les « courroies de transmission » du Ministère !

Il faut cesser de « charger la barque » !

Il serait temps qu'au lieu de les infantiliser, l'Inspection considère les enseignants comme des adultes responsables, s'adresse à eux avec respect au lieu de les humilier le cas échéant, et les laisse libres de défendre leurs choix pédagogiques, du moment que le programme est respecté.

En bref, un peu de reconnaissance de leur travail et un échange plus constructif avec les professeurs seraient les bienvenus.